



LA QUESTION DU JOUR...(5)

Maternelle 27

Lundi 1 juin et mardi 2 juin 2020

	<p><i>Quelle procédure si un enfant ou un adulte présente une toux ou des signes pouvant faire penser au coronavirus ?</i></p>	<p>L'Éducation nationale mettra des masques pédiatriques à disposition des directeurs d'école, pour les cas particuliers, par exemple où un enfant présente des symptômes, le temps que ses parents viennent le chercher.</p> <p>Le protocole est le suivant :</p> <p>En cas de doute ou de symptômes, isolement, appel des parents, information auprès de l'inspection de circonscription, éviction immédiate.</p> <p>En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un enseignant.</p> <p>Les parents de l'enfant avertis devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau à l'école sans le résultat de ce test. L'éviction scolaire de l'enfant et l'isolement à domicile jusqu'au rendu des résultats.</p> <p>Lorsqu'un cas est identifié dans un établissement scolaire (enfant ou adulte), les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :</p> <p>Diagnostic le plus précoce possible de tous les élèves de la même classe ou de toutes les classes du même niveau en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire. Ce dépistage se fera au sein de l'établissement scolaire en impliquant une équipe mobile dédiée la plus proche avec au moins un professionnel habilité et formé au prélèvement chez les enfants les plus jeunes et un psychologue pour la prise en charge des enfants, de leur famille et des enseignants.</p> <p>Fermeture de la classe ou de toutes les classes du même niveau en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire avec éviction des élèves concernés pendant 14 jours.</p>
	<p><i>Les enfants auront-ils encore accès aux livres, les crayons de couleurs et feutres, aux jeux de construction, aux puzzles, aux bacs de farine et pâte à modeler ? Faut-il fermer les coins jeux ?</i></p>	<p>Non il ne faut pas fermer les coins jeux, mais enlever les petits objets pour le nettoyage afin de ménager le travail des agents municipaux et permettre aux enfants d'exercer une activité.</p> <p>Faire un tri de ce qui peut être utilisé.</p> <p>On préparera une trousse, une boîte ou une barquette marquée au nom de l'élève avec les outils, supports jeux... qu'il aura à utiliser dans la journée.</p> <p>On pourra concevoir des plateaux d'activités autonomes qui seront désinfectés en fin de journée ou dans le cas d'échange entre élève.</p> <p>Certains collègues proposent d'associer l'élève en mettant à disposition une cuvette, du savon de Marseille afin de « nettoyer » les objets entre deux utilisateurs</p> <p>Des propositions d'activités sont accessible sur le Génially du Pôle maternelle 27 en utilisant le lien suivant : http://maternelle27.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article610#610</p>
<p>NOUS RESTONS A L'ECOUTE DE VOS QUESTIONS : 1en.maternelle27@ac-rouen.fr Cp.maternelle27@ac-rouen.fr cp-erun.maternelle27@ac-rouen.fr</p>		<p>Des ressources, activités, éléments de réponses sur le Génially du site maternelle 27: http://maternelle27.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article610#610</p> 